

N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

Girardville, le 18 novembre 2024

Séance ajournée du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 18 novembre 2024, à seize heures trente (16:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, monsieur Patrick Dufour, conseiller.

Sont absents à l'ouverture de cette séance, monsieur André Kirouac, conseiller et monsieur Jacky Gosselin, conseiller.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

2024-203

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit rouverte à 16:30 la séance ajournée du 4 novembre 2024.

2024-204

LOCATION SERVEUR VIRTUEL - HÔTEL DE VILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'il soit accepté de passer à un serveur virtuel pour passer à Windows serveur 2022, au coût mensuel de 180 \$/mois avec le service de TI, en remplacement du serveur actuel physique actuel désuet.

ARRIVÉ À 16:32 HEURES DE PATRICIA BOLDUC, CONSEILLÈRE.

2024-205

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT DU
RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

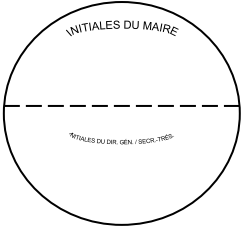
La conseillère de la Municipalité de Girardville, Patricia Bolduc, présente et donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chap. C-27.1), qu'elle présentera ou verra à présenter, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement # 525-2024 concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de girardville et abrogation du règlement no 324.

2024-206

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 16:35 heures.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

